

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3516

présenté par

M. Le Fur, M. Bazin, Mme Louwagie, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Di Filippo,
Mme Genevard, M. Kamardine, M. Cinieri, M. Dubois, M. Neuder, M. Brigand, M. Seitlinger,
M. Portier et Mme Valentin

AVANT L'ARTICLE 7Compléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« et de la participation au dynamisme démographique de la Nation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des retraites qui nous est proposée ne va pas résoudre la question du financement de notre système de retraite par répartition, ni à moyen terme, ni à long terme.

Il pose un regard comptable sur la situation sans se poser les bonnes questions notamment en termes de démographie.

Les enfants d'aujourd'hui sont les cotisants et les actifs de demain qui financeront notre système de retraite. Or, la France a encore battu le record de sa plus faible natalité l'an dernier avec 723 000 naissances en 2022.

La réforme qui nous est proposée fait l'impasse sur la question de la démographie et décourage les femmes qui veulent travailler et avoir des enfants.

Rien n'est proposé pour encourager la natalité, ni allocations familiales universelles, ni révision du quotient familial, ni mesures en faveur des mères de familles.

Si la France s'enfonce dans l'hiver démographique, nous devons faire des réformes des retraites tous les cinq ans et quand nous ne pourrons plus repousser l'âge légal de la retraite, devons nous nous attaquer aux montants de pensions ?

Cet amendement vise à attirer l'attention du Gouvernement et de la majorité sur l'absence de mesures d'encouragement des naissances dans ce texte.